

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 décembre 2024

Délibération N° DE_2024_127

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	8
Date de la convocation : 04/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Refacturation du mur des Eygals inférieurs - Mme PETITGAS Laurie et M.PROCHAZKA Théo

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de refacturer à Monsieur PROCHAZKA Théo et Madame PETITGAS Laurie, le mur des Eygals inférieurs d'un montant de 2 942 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** la refacturation du mur des Eygals inférieurs d'un montant de 2 942 euros à Monsieur PROCHAZKA Théo et Madame PETITGAS Laurie

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Jean BYKENS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/12/2024
Date de réception de l'AR: 11/12/2024

007-210701470-DE_2024_127-DE
A G E D I